



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 29 mars 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, David Le Doussal, Gérard Jambou, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau (jusqu'à 20h40), Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Géraldine Guet
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Danièle Kha
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Marie-Madeleine Bergot (à partir de 20h40)
Cindy Le Hen a donné pouvoir à Isabelle Baltus
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2016 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Proposition :

Il est proposé d'approuver l'affectation des résultats 2016 de chaque budget présenté ci-dessous :

I - Budget Principal

Le compte administratif 2016 du budget principal dégage un résultat global de 1 705 824,31€ réparti entre un excédent de fonctionnement de 1 104 490,58€ et un excédent d'investissement de 601 333,73€.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un solde de restes à réaliser de -821 904,92€.

Il est proposé d'affecter en section d'investissement, en réserves (article 1068), l'excédent de fonctionnement d'un montant de 1 104 490,58€.

L'excédent d'investissement est reporté en section d'investissement (article 001) à hauteur de -601 333,73€.

Le solde des restes à réaliser est reporté en section d'investissement.

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

II - Budgets Annexes :

> Budget EAU

Le compte administratif 2016 du Budget Eau fait apparaître un excédent d'exploitation de 501 249,11€ et un excédent d'investissement de 158 503,83€.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un solde de restes à réaliser de -260 151,15€.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation, soit 501 249,11€ en réserves (article 1068) en section d'investissement.

L'excédent d'investissement et le solde des restes à réaliser sont reportés en investissement.

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

> Budget ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2016 du Budget Assainissement dégage un excédent d'exploitation de 184 305,33€ et un excédent d'investissement de 307 494,12€.

Par ailleurs, la section d'investissement fait apparaître un solde de restes à réaliser de -162 054,78€.

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation, soit 184 305,33€ en réserves (article 1068), en section d'investissement.

L'excédent d'investissement est reporté en section d'investissement (article 001) ainsi que le solde des restes à réaliser.

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

> Budget CINEMA « la Bobine »

Le compte administratif 2016 du Budget Cinéma dégage un excédent d'exploitation de 24 372,29€ et un déficit d'investissement de -83 011,83€.

Envoyé en préfecture le 05/04/2017

Reçu en préfecture le 05/04/2017

Affiché le

ID : 029-212902332-20170329-290317N3-DE

Il est proposé d'affecter l'excédent d'exploitation en recettes d'investissement (réserves – article 1068) à hauteur de 24 372,29€

Le déficit d'investissement est reporté en section d'investissement.

Décision : après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 22 mars 2017



Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michael QUERNEZ.